



COMMUNE  
DE  
BURNHAUPT LE HAUT  
68520

-----  
Téléphone 03 89 48 70 58  
Fax 03 89 62 70 75

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2017

CONVOCATION DU 31 OCTOBRE 2017

### Sous la Présidence de Mme Véronique SENGLER – Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 30

**Membres en exercice : 19**

**Sont présents : 15**

Monsieur Claude KIRSCHER - 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Madame Claude CAPON - 2<sup>ème</sup> Adjointe,  
Monsieur Jean-Michel CLOG - 3<sup>ème</sup> Adjoint,  
Madame Isabelle ANASTASI - 4<sup>ème</sup> Adjointe.

**Les Conseillers :**

Monsieur Thierry ZIEGLER, Monsieur Didier GAUTHERAT,  
Madame Régine GIRARDI, Madame Annick SCHINDLER,  
Monsieur Joseph SCHNOEBELEN, Monsieur Jean-Marc NACHBAUR,  
Monsieur Marc BOHRER, Monsieur Philippe SCHOEN  
Madame Clarisse BITSCH, Madame Brigitte HUG.

**Absents excusés non représentés: 3** Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT (retard),  
Madame Nathalie GROSSMANN (retard),  
Madame Marie-Noëlle NAM.

**Absents excusés représentés : 1** Madame Geneviève CALVET a donné procuration à Monsieur  
Philippe SCHOEN.

---

Secrétaire de séance : M. Claude KIRSCHER assisté de M. Régis TROMMENSCHLAGER, Secrétaire Général

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 septembre 2017

1. Contrats gaz bâtiments communaux
2. Convention portant occupation du domaine privé par le camping « Les Castors » pour l'installation et l'exploitation d'hébergements de vacances : avenant n°1
3. Maisons fleuries 2017
4. Subvention
5. Divers

## **APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu de la séance du 18 septembre 2017, expédié à tous les membres, est adopté à l'unanimité

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal désigne Monsieur Claude KIRSCHER secrétaire de séance.

## **ARTICLE 1**

### **OBJET : Contrats gaz bâtiments communaux**

Monsieur Claude KIRSCHER informe l'assemblée de l'échéance des contrats de fourniture de gaz avec TOTAL au 30 novembre 2017 pour le foyer Martin Studer, la maison du Stade, les ateliers municipaux, la mairie, l'annexe de la mairie, l'école maternelle et le bâtiment abritant les bureaux de l'ONF.

Afin d'anticiper cette échéance, une consultation a été lancée pour leur renouvellement sur l'ensemble des sites.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le lundi 6 novembre 2017 ;

Vu la meilleure offre finale ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- retient l'offre de EDF COLLECTIVITES domiciliée 22-30 avenue de Wagram – 75 832 PARIS CEDEX 08 pour une durée de 36 mois avec prix indexés. Le coût total estimé pour la commune pour la première année est de 19 719,36 € HT.
- autorise Madame le Maire à signer le contrat correspondant.

## **ARTICLE 2**

### **OBJET : Convention portant occupation du domaine privé par le camping « Les Castors » pour l'installation et l'exploitation d'hébergements de vacances : avenant n°1**

Monsieur Jean-Michel CLOG rappelle à l'assemblée que par convention du 5 juin 2016 établie par l'ONF, la commune de Burnhaupt-le-Haut a autorisé la SARL EMC Vacances à occuper un terrain appartenant au domaine forestier communal, pour l'installation et l'exploitation d'hébergements de vacances.

L'article 3 de la convention précitée précise la localisation et l'emprise concédée, à savoir les parcelles 51 et 52 de la section 28, pour une superficie totale de 8 059 m<sup>2</sup>.

Le passage d'un géomètre-expert sur le site a révélé que la SARL EMC Vacances occupe une surface qui s'étend au-delà des limites qui lui ont été concédées par la commune.

Madame le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention du 5 juin 2016 ci-annexé, afin de régulariser la situation et notamment :

- de porter la surface d'occupation du terrain par le camping de 8 059 m<sup>2</sup> à 8 881 m<sup>2</sup> ;
- d'ajuster le montant de la redevance annuelle perçue par la commune proportionnellement à la surface réellement occupée par le camping ;
- d'instaurer une clause relative à une pénalité forfaitaire en cas d'aménagement réalisé sans autorisation préalable de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention portant occupation du domaine privé par le camping « Les Castors » pour l'installation et l'exploitation d'hébergements de vacances.

Madame le Maire précise que les frais de géomètre liés à cette régularisation ont été facturés aux propriétaires du camping.

### **ARTICLE 3**

#### **OBJET : Maisons fleuries 2017**

Vu l'exposé de Madame Claude CAPON ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote 890 € de crédits pour le palmarès du 21<sup>ème</sup> concours des maisons fleuries. La remise des prix aura lieu le vendredi 17 novembre 2017 pour les trois catégories suivantes : « Façades fleuries », « Jardins fleuris » et « Commerces ».

### **ARTICLE 4**

#### **OBJET : Subvention**

Vu l'exposé de Madame Isabelle ANASTASI ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 765 € à l'Office des Sports et de la Culture de Burnhaupt-le-Haut, au titre des frais liés à l'organisation de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre des 23 et 24 septembre 2017.

Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT entre en séance.

### **Commémoration du centenaire de la Grande Guerre**

Monsieur Claude KIRSCHER remercie vivement l'ensemble des participants à l'organisation de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre. Il précise que cette manifestation a été une belle réussite, le public est venu nombreux sur les deux sites. Concernant le bilan financier, le reste à charge pour la commune, subventions déduites, est de moins de 5 000 €, conformément au budget prévisionnel qui avait été établi.

Madame le Maire ajoute qu'il s'agit là d'une belle expérience de travail collaboratif avec la commune de Burnhaupt-le-Bas.

### **Visite du Parlement européen**

Madame le Maire propose à l'assemblée, sur invitation du Député Européen Anne SANDER, une visite du Parlement européen le mercredi 17 janvier 2018, avec suivi des débats et votes en séance. Elle y associe également le Maire et les élus de Burnhaupt-le-Bas, ainsi que l'ensemble du personnel de chaque commune.

### **Cimetière à côté de l'église**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une opération de mise à jour administrative est en cours pour les tombes du cimetière à côté de l'église, afin de les répertorier. En effet, aucune concession n'ayant été délivrée, la commune ne dispose que peu d'informations à ce sujet.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche « zéro pesticide » engagée par la municipalité, l'entretien de ce cimetière demande beaucoup de temps au service technique. Il est proposé de réfléchir à une végétalisation afin d'alléger cette charge de travail. Monsieur Philippe SCHOEN se prononce aussi en faveur de cette végétalisation, pour cet espace actuellement très minéral.

Madame Nathalie GROSSMANN entre en séance.

### **Nom de l'aire de covoiturage**

Monsieur Jean-Michel CLOG annonce que l'aire de covoiturage à l'entrée de la commune est opérationnelle depuis début novembre. Il manque encore la borne de recharge pour les véhicules électriques qui sera mise en place par le Pays Thur Doller, l'abri à vélos qui a déjà été commandé et le totem d'informations financé par la communauté de communes. Des plantations seront mises en place lorsque les conditions météorologiques le permettront. Le Département va également réaliser des travaux dans la bretelle entre le parking et la rue du Pont d'Aspach, afin de remettre la chaussée en état, tout en l'élargissant pour créer plusieurs places de stationnement pour les convois exceptionnels.

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de donner un nom à cette plateforme. A l'unanimité, l'assemblée se prononce favorablement pour « l'aire de covoiturage du Pont d'Aspach ». Ce nom sera apposé sur le totem d'informations précité.

Madame le Maire ajoute qu'il est également question d'embellir le rond-point du Pont-d'Aspach. Cette idée a été proposée par le Président de la communauté de communes, qui souhaite faire réaliser ces travaux en régie, à partir de propositions qui seront faites par les services techniques des communes alentour.

### **Association de commerçants**

Madame le Maire annonce la création de l'Association de commerçants des 2 Burnhaupt (AC2B). Elle ajoute avoir reçu son Président en mairie, Monsieur Cédric DUTOIT, qui lui a exposé leur premier projet à venir en décembre 2017.

### **Journée citoyenne**

Madame le Maire annonce que la 3<sup>ème</sup> journée citoyenne aura lieu le 28 avril 2018. Les conseillers municipaux sont invités à réfléchir à quelques possibilités de travaux. Il est également proposé d'associer les burnhauptois à cette réflexion. Une communication sera faite à ce sujet dans le Trait d'Union de décembre.

### **Gendarmerie de Burnhaupt-le-Haut**

Madame le Maire informe l'assemblée que le projet de reconstruction de la gendarmerie a été évoqué en conseil communautaire informel. Une décision doit être prise par l'intercommunalité le 20 décembre 2017, afin de se positionner sur une éventuelle maîtrise d'ouvrage pour cette reconstruction. La gendarmerie nationale a confirmé par écrit que ce projet ne mettrait pas en péril la pérennité de la gendarmerie de Masevaux.

Monsieur Marc BOHRER s'interroge sur le long délai nécessaire à la communauté de communes pour prendre une décision officielle et s'en inquiète.

### **Fiscalité Professionnelle Unique**

Monsieur Philippe SCHOEN informe l'assemblée du passage prévu en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Le système actuel de fiscalité additionnelle prive l'intercommunalité de moyens de pilotage. La compétence des zones d'activités économiques (ZAE), auparavant gérée par les communes, a été transférée par le législateur à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sans transfert des moyens correspondants. D'où la réflexion de la communauté de communes sur un passage rapide en FPU.

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sera chargée d'évaluer les charges qui seront transférées à l'intercommunalité dans le cadre de la gestion des ZAE. Ces coûts seront déduits des allocations compensatrices qui seront reversées aux communes, afin de compenser la perte des produits fiscaux liés au passage en FPU.

Monsieur Philippe SCHOEN précise que ce changement nécessite de bien définir les règles avant ce transfert et s'inquiète de la précipitation dans laquelle la réflexion est menée. Madame le Maire ajoute qu'elle avait demandé des simulations sur les conséquences d'un tel changement pour la communauté de communes et les communes membres, afin d'étudier les différentes solutions

possibles, à savoir un passage en FPU ou selon une fiscalité professionnelle de zone ; mais aucun retour ne lui a été fait à ce jour.

### **Pacte Civil de Solidarité**

Madame Claude CAPON annonce que la conclusion des PACS est désormais de la compétence des communes depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

### **Repas des aînés**

Madame Claude CAPON informe l'assemblée que le repas des aînés aura lieu le dimanche 10 décembre 2017 et invite les conseillers municipaux à être présents pour la préparation de la salle la veille, et assurer le service du repas.

### **Autoconsommation de la mairie**

Monsieur Jean-Michel CLOG annonce que les travaux de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit des ateliers municipaux, à des fins d'autoconsommation de l'énergie produite par la mairie, sont achevés.

### **Jardin du souvenir**

Monsieur Jean-Michel CLOG annonce que les travaux d'aménagement du jardin du souvenir dans le cimetière communal sont achevés.

### **Sécurité**

Monsieur Philippe SCHOEN demande si la commune a été destinataire d'un retour des gendarmes suite à des escroqueries ou agressions de riverains chez eux, essentiellement chez les aînés. Madame le Maire répond qu'elle fait le point avec les gendarmes chaque début de mois et que ce sujet a été évoqué avec eux. Monsieur Claude KIRSCHER ajoute qu'une sensibilisation des seniors à différentes escroqueries possibles leur sera proposée ; une réunion publique sera organisée au mois de février 2018 en partenariat avec les gendarmes.

La séance est levée à 21H22

A Burnhaupt-le-Haut, le 08 novembre 2017

Le Maire,  
Véronique SENGLER